



N° 99/19
JUIN 2024

 <http://tinchebray.fr>

 mairie@tinchebray.fr

EDITO

Tinchebrayennes, tinchebrayens,



Bien que la météo ne nous donne aucun signe de chaleur au moment précis où je vous écris, et dans un contexte national très particulier, je reviens vers vous pour rendre compte de l'actualité de notre commune et de l'avancée de nos dossiers.

Vous l'avez constaté, nous avons pu assurer la démolition du bâtiment du Lion d'Or. Je pense que l'on est tous d'accord pour dire que ce chantier a été bien mené. Merci à la maîtrise d'œuvre, merci à l'Entreprise qui est intervenue.

Ce chantier s'est déroulé sans incident et dans un temps très limité ce qui a permis d'assurer un minimum de nuisances pour les commerces, les riverains et les habitants de Tinchebray et des environs.

Les travaux de construction de la Halle démarreront au mois de Septembre.

Par ailleurs, la réhabilitation de nos commerces continue, tout comme l'ancienne maison de la presse transformée en logement.

Vous pourrez le constater dans ce bulletin, les taux d'imposition 2024 ont été votés et sont restés identiques aux autres années.

Le taux de la taxe des ordures ménagères voté par le Conseil communautaire en date du 26 Mars n'a pas subi de changement, non plus, par rapport à l'année 2023.

Vous constaterez malgré tout, une augmentation qui s'explique par la hausse de 3.9% des bases appliquées par l'état sur les taxes foncières, et totalement indépendante de la volonté de vos élus.

*Les animations estivales sont précisées dans ce journal. **Attention, nouveauté pour Tinchebray Plage, cette animation aura lieu sur 6 après-midis, du Dimanche 7 Juillet au Vendredi 12 Juillet de 14 Heures à 18 Heures. Faites-le savoir autour de vous !***

*Je vous souhaite à toutes et à tous une belle période estivale, et n'oubliez pas, des élections législatives sont organisées le 30 Juin et le 7 Juillet. Voter est un droit mais aussi un devoir civique. Il en va de l'avenir de notre pays. Prenons notre destin en mains. N'oubliez pas votre carte d'identité. **Elle est obligatoire.***

Bien sincèrement,
Josette PORQUET
Maire de Tinchebray Bocage

HORAIRES D'OUVERTURE :

 <p>MAIRIE (tél. 02 33 66 60 13)</p> <p>Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.</p> <p>Sur rendez-vous en dehors de ces horaires</p>	<p>DECHETTERIE Horaires à l'année (tél. 06 21 90 04 62)</p>  <p>Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15 (Entrée dernier véhicule ¼ h avant fermeture) Fermée le Jeudi</p>
 <p>PÔLE CULTUREL (tél. 02 33 96 19 49)</p> <p>Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 18h30 Mercredi, samedi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30</p>	 <p>EKKLESIA (tél. 02 33 66 64 52)</p> <p>Mardi, Jeudi : de 13h30 à 18h30 Mercredi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 Vendredi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Samedi : de 10h30 à 12h30</p>

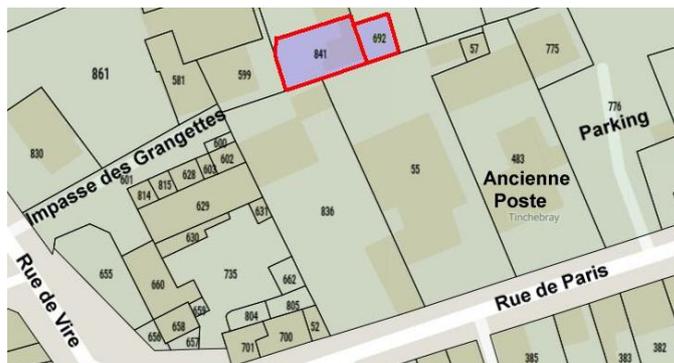
VIE MUNICIPALE

1) Exercice du droit de préemption :

Le droit de préemption concerne un bien situé Impasse des Grangettes cadastré AC 692 de 60 m² et AC 841 de 201 m².

L'objectif est de réaménager ce quartier et principalement la friche industrielle adjacente.

La commune a acheté à M. Hue au prix indiqué sur la déclaration d'intention d'aliéner soit 35 000 €.



2) Résultat marché éclairage public sur Beauchêne, St Cornier, Tincebray et Yvrandes :



Un avis d'appel public à la concurrence a été publié, son objet étant le remplacement de luminaires et la pose de mâts et de coffrets de protection dans les communes déléguées de Beauchêne, St Cornier des Landes, Yvrandes et Tincebray. La date limite de réception des offres a été fixée au 29 mars 2024 à 12h.

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction du prix (60 %) et de la valeur technique (40 %). L'entreprise Jannelec, mieux disante, a été retenue pour un montant de 49 399.81 € HT.

Il reste environ 60 luminaires à changer sur la commune déléguée de Tincebray, et très peu sur les autres communes déléguées. Le passage progressif en technologie LED va permettre de faire de substantielles économies.

3) Résultat marché micro-crèche :

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour le réaménagement d'une partie de l'école maternelle de Tincebray en micro crèche.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13 mars. La date limite de réception des offres a été fixée au 25 mars 2024 à 11h.

La commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre EDIMO construction. L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction du prix (60 %) et de la valeur technique (40 %).

Il est proposé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot	Corps d'état	Entreprise	Montant HT
1	Menuiseries extérieures	Atelier Copeaux & Co	2 643.32 € + option 1 326.02 €
2	Doublages, cloisons, plafonds	Atelier Copeaux & Co	25 813.83 + option 3 623.40 €
3	Menuiseries intérieures	Atelier Copeaux & Co	10 916.20 €
4	Peinture	Dubourg Déco	12 537.28 €
5	Sol	Dubourg Déco	7 673.06 €
6	Carrelage- Faïence	Schmitt	5 014.24 €
7	Electricité	Jannelec	19 723.32 €
8	Plomberie	Jannelec	16 599.30 €
		TOTAL HT	105 869.97 €



Une demande de subvention a été déposée et acceptée auprès de la CAF pour un montant de 81 364 €.

La micro-crèche disposera ainsi de locaux mieux adaptés et plus spacieux que ceux actuellement situés à la Résidence des pommiers.

4) Convention EPFN “ Val fleury ” :



Le rôle de l'Établissement Public Foncier de Normandie est de conseiller les collectivités et de concourir à la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire.

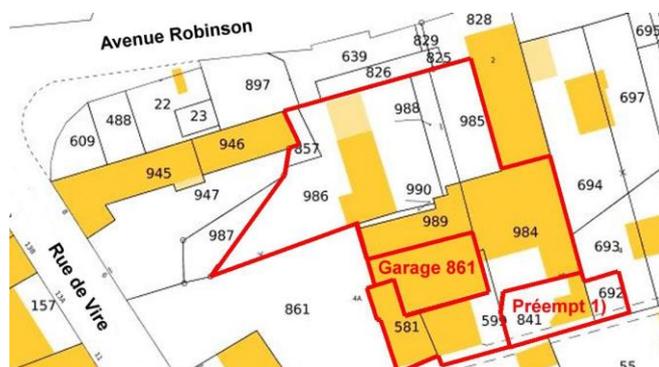
L'EPFN devient, par le biais d'un portage foncier, temporairement (le temps d'assurer la prestation pour laquelle il a été sollicité) propriétaire des biens sur lesquels il intervient.

Au Val fleury, les travaux (dépollution des lieux et démolition partielle, la maison étant préservée) porteront sur le bien situé Rue de Domfront à Tinchebray, cadastré AD 452 pour une superficie de 2 816 m², lequel bien est propriété de la Commune depuis le 14 septembre 2022.

5) Convention EPFN “ Rue de Vire ” :

Le projet consiste à dépolluer et démolir une friche industrielle afin de réaménager ce quartier, sur les biens situés rue de Vire à Tinchebray, cadastrés AC 984-985-986-988-989-990-857-599 et 581 pour une superficie de 2 217 m², lesquels biens sont la propriété de la commune depuis le 24 février 2021.

Comme évoqué précédemment, la commune est en cours d'acquisition des parcelles cadastrées AC 692 et 841 d'une superficie de 261 m² par l'exercice de son droit de préemption. En plus de ces parcelles, la commune est en cours de négociation pour l'acquisition d'un garage d'une superficie de 240 m² situé sur la parcelle AC 861. Ce garage est imbriqué dans les parcelles dont la commune est déjà propriétaire.



La réalisation de ce projet nécessite la réalisation de travaux de préparation du foncier dans le cadre de la convention E.P.F.N 2022/2026 portant sur le cofinancement et la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friche.

6) Lotissement les Grandes Terres :

Par acte notarié en date du 6 octobre 2023, la commune déléguée de Tinchebray a racheté à SOFIAL la totalité du lotissement des Grandes Terres pour une superficie de 36 719 m².

La commune de Tinchebray prévoit, avec le concours de Logissia, la création sur une partie des parcelles cadastrées ZN485 et 486 d'un lotissement de 16 logements sociaux avec jardins privatifs clos, dont 3 en accès direct à la propriété. Cela permettra de proposer des logements modernes, moins énergivores et attirer de nouvelles familles.

Une demande de subvention DETR a été sollicitée pour la création de voirie et des réseaux.



7) Convention GRDF :

Pour accroître le débit du réseau de gaz en raison d'un déficit d'approvisionnement pour la Commune de Vire en Normandie et aussi permettre l'injection de biométhane en cohérence avec la construction d'un centre de méthanisation sur la Commune de St Quentin les Chardonnets, des travaux de construction d'ouvrages de renforcement doivent être entrepris entre les communes de Tinchebray Bocage et Vire.



Dans ce cadre, GRDF doit réaliser des travaux de pose de canalisations et ouvrages associés de distribution de gaz qui passeront pour partie sur le domaine public des communes de Tinchebray Bocage et de S^t Quentin les Chardonnets.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur la commune de S^t Quentin les Chardonnets, les parties envisagent d'inclure les ouvrages dans le périmètre des biens de la concession de la commune de Tinchebray Bocage.

La convention a donc pour objet de définir les conditions de rattachement des ouvrages de maillage et raccordement de réseau établis sur la commune de S^t Quentin les Chardonnets au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de Tinchebray Bocage.

En tant qu'autorité organisatrice de la Distribution de Gaz, sur le territoire de sa commune, Tinchebray Bocage, consent :

- à l'autorisation de la réalisation de ces ouvrages par GRDF sur l'espace précité,
- au rattachement des ouvrages construits sur la commune de S^t Quentin les Chardonnets au périmètre géographique de sa concession de distribution publique de gaz.

8) Vote des taux d'imposition 2024 :

La taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue depuis 2021 par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, mais par l'État.

La taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires continue à être perçue par les communes et les EPCI. Le taux appliqué était égal au taux figé de 2019, soit 9.96 %, figé jusqu'en 2022 inclus.

Depuis l'année dernière, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636- sexies du CGI.

À Tinchebray Bocage, les taux d'imposition 2024 restent identiques à de ceux de l'année dernière, y compris la taxe d'habitation telle qu'elle avait été fixée en 2019.

Année	2023	2024
Taxe d'habitation	9.96 %	9.96 %
Taxe foncière bâtie	36.75 %	36.75 %
Taxe foncière non bâtie	16.87 %	16.87 %



9) Budget général " Compte Financier Unique 2023 " :

Le compte financier unique 2023 est arrêté de la façon suivante :

En fonctionnement :	Dépenses	2 959 068.71 €
	Recettes	4 279 019.95 €

D'où un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2023 de	1 319 951.24 €
Auquel on ajoute le résultat antérieur reporté de	4 691 948.34 €
Soit un résultat cumulé de	6 011 899.58 €

En investissement :	Dépenses	3 298 413.94 €
	Recettes	2 907 837.34 €

D'où un déficit d'investissement sur l'exercice 2023 de	- 390 576.60 €
Auquel on ajoute le résultat antérieur reporté de	- 1 177 976.30 €
Soit un résultat cumulé de	- 1 568 552.90 €

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Il s'agit, avec ces élections, de former un futur hémicycle en élisant les **577 députés** siégeant à l'Assemblée nationale. L'objectif de ces élections est de désigner celles et ceux qui discuteront les lois.

Ces élections qui consistent à élire un député par circonscription, auront lieu les **30 juin et 7 juillet**.



Pour ce qui concerne Tinchebray Bocage, il s'agit de la 3^{ème} circonscription de l'Orne, aussi appelée circonscription d'Argentan-Flers.

Les élections auront lieu de **8h00 à 18h00** à la Salle du **Coys'haie** pour les électeurs des bureaux **1 et 2** de TINCHEBRAY BOCAGE. La présentation d'**une pièce d'identité est obligatoire** pour pouvoir voter.

Attention, lors du vote, ne sont pas considérés comme valables les bulletins annotés, déchirés ou encore sans enveloppe. Ils seront ainsi déclarés nuls. De même, une profession de foi (reçue dans vos boîtes aux lettres) à la place d'un bulletin de vote ne sera pas comptabilisée.

Au premier tour, pour être élu le candidat doit obtenir plus de 50% des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal à 25% du nombre des électeurs inscrits.

Un second tour est organisé si aucun candidat n'est élu lors du premier tour. Seuls certains candidats peuvent s'y présenter : ceux arrivés en tête et ceux ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à 12,5% du nombre d'électeurs inscrits. Le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix est élu. Et dans le cas peu probable d'égalité, C'est le plus âgé des candidats qui est élu.

Les principales fonctions d'un député sont résumées ci-après :

Participer au travail législatif

- Par le dépôt d'amendements et/ou de propositions de loi
- Par l'examen des textes en commission et en séance publique
- Par le vote de la loi



Participer au contrôle du gouvernement

- Par les questions au gouvernement
- Par l'évaluation des politiques publiques
- Par le vote de confiance au Gouvernement et la procédure de la motion de censure

Il ne faut pas perdre de vue qu'un député est aussi un élu de proximité du fait de son rattachement à une circonscription, son action est donc inspirée des problématiques locales. À ce titre, il est important de voter pour que soient représentées au mieux les spécificités du territoire concerné.

ENQUÊTE INSEE



L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) réalise de juillet à décembre 2024 une enquête statistique sur les conditions de travail et risques psychosociaux.

Cette enquête, à caractère obligatoire vise à obtenir une description précise du travail, de ses conditions et des risques professionnels sous divers angles tels que les horaires, le télétravail, les discriminations et le harcèlement, la pénibilité, et la santé au travail.

Elle est réalisée auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire français. Madame CELLIER Cécile, enquêtrice de l'INSEE se rendra au domicile des personnes sélectionnées, munie d'une carte officielle. Elles seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêtrice.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Merci aux personnes concernées de bien vouloir réserver le meilleur accueil à l'enquêtrice.

CANICULE

En période de forte chaleur, une attention toute particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables. Les personnes concernées sont invitées, si elles le souhaitent, à se faire connaître en mairie.

Pour qu'il y ait canicule, ces trois conditions doivent être réunies :

- La température de jour est supérieure à 30-35°,
- La température de nuit est supérieure à 18-20°,
- Ce temps dure plusieurs jours.

Les personnes âgées réagissent différemment en cas de canicule :

- Le corps transpire peu et a par conséquent du mal à se maintenir à 37°C,
- La température corporelle peut augmenter et cela peut entraîner un " coup de chaleur ", c'est-à-dire une hyperthermie.

C'est l'affaire de tous :

Soyons attentifs et faisons preuve de solidarité. Il y a toujours autour de nous une personne isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur.

DON DU SANG



L'approche des grandes vacances est le moment idéal pour se mobiliser et tenter de convaincre son entourage de découvrir ce geste simple et convivial qu'est le don de sang.

Le prochain rendez-vous pour faire un don de sang à Tincbebray est fixé au Colys'haie le mercredi 3 juillet de 15h à 19h. Venez nombreux !

ANIMATIONS ESTIVALES



Tincbebray Plage : Cette année, les modalités changent de façon à s'assurer de vivre quelques agréables journées ensoleillées. Au lieu de proposer cette animation le temps d'un weekend, l'animation sera proposée de **14h à 18h** tout au long d'une semaine, c'est-à-dire du **dimanche 7 au vendredi 12 juillet**. Une belle façon de commencer les vacances scolaires !

- Activités : Structures gonflables, plage, pédalos, toboggans...
- Restauration : crêpes, sandwiches et boissons le dimanche et le mercredi.

Feu d'artifice : Le **13 juillet** comme tous les ans,

- Retraite aux flambeaux (RDV à 22h sur la Place St Rémi).
- Feu d'artifice à 23h au plan d'eau du Val Fleury.



Forum des associations : C'est déjà la rentrée, mais c'est encore l'été...

Cette année, le forum des associations aura lieu le **07 septembre de 10h à 17h** au Colys'haie.

Une belle opportunité pour choisir une (nouvelle) activité en période de rentrée.



N'en loupe pas #3 : Pour finir l'été en beauté !



Ce sera le 21 septembre de 14h à 18h pour les jeunes de 11 à 17 ans. L'objectif est de mettre en avant le sport et la culture sportive en permettant aux jeunes de découvrir ou redécouvrir les associations sportives et les commerces par le biais d'un rallye en ville, valorisant ainsi les infrastructures et les services proposés et créant du lien avec les acteurs du territoire.

ATELIERS D'ÉTÉ À L'EKKLESIA

PLANNING DES ANIMATIONS À L'EKKLESIA ÉTÉ 2024

Les mercredis de 14h à 16h

JUILLET

- 10 Atelier Lightbox 1
- 17 Atelier Lightbox 2
- 24 Atelier Floccage 1
- 31 Atelier Floccage 2

AOÛT

- 7 Atelier 3D
- 14 Atelier 3D
- 21 ESCAPE FAKE Démêle le vrai du faux

Réalisations payantes

Renseignements et inscriptions au 06 75 41 02 10.

DU CÔTÉ DE LA MÉDI@TECH

ATELIERS VANNERIE

A LA MÉDIATHÈQUE DE TINCHEBRAY
Samedi 13 Juillet 2024

ATELIER ENFANTS (Dès 8 ans)
FABRICATION D'UN POISSON EN OSIER
DE 10H À 12H30

ATELIER ADULTES
FABRICATION D'UNE FLEUR EN OSIER
DE 14H À 16H30

Sur inscription - Réservé aux abonnés

Les rendez-vous habituels reprendront à la rentrée :

- Raconte-moi une histoire le 7 septembre.
- @utour d'un café le samedi 14 septembre.

FESTIVAL DES RACONT'ARTS
CONTES ET ARTS DE LA PAROLE
DANS VOS MÉDIATHÈQUES

La médiathèque accueillera les Racont'arts le jeudi 10 octobre à 18h30 et proposera le spectacle " Perruque et cote de maille " avec les Volubiles. Public familial.



“ Histoire du débarquement - Mémoire d'objets du quotidien ”

Une veste trouée, une gamelle souillée de terre, un casque percé d'une balle, une caisse de munitions figée en bloc de rouille, autant d'objets qui peuvent surgir devant nous, mais qui gardent le silence sur leurs moments passés aux côtés des hommes.

Ressurgis de l'ombre et de l'oubli, ils nous interpellent, nous questionnent, nous émeuvent, quelquefois même nous dérangent.

Ce qui leur donne ce côté exceptionnel et unique, c'est d'avoir été portés, utilisés par un individu, un homme seul, simple pion anonyme de ce gigantesque jeu de rôle dont la mort est à la fois l'arbitre et le maître de cérémonie.

Exposition à la médiathèque du 6 août au 28 septembre.



The fallen (Les tombés) est un documentaire interactif sur le coût humain de la Seconde Guerre mondiale. Cette visualisation graphique (data vision) dure un quart d'heure et utilise les techniques de narration du cinéma, afin d'offrir une perspective nouvelle et dramatique d'un moment charnière de notre histoire.

La mise en perspective, offerte par The Fallen, de cette période sombre par rapport aux années plus récentes donne encore plus de force à la nécessité de préserver la paix face à la montée des extrémismes de toute sorte.

Lien : <http://fr.fallen.io/ww2/>

PARCOURS HISTORIQUE



Nous commémorons cette année le 80^{ème} anniversaire du débarquement qui a eu lieu le 6 juin 1944. Pendant plus de deux mois, de rudes combats ont dû être menés en Normandie avant que la ville de Tinchebray ne soit elle-même libérée le 15 août 1944.

Le parcours proposé a pour objet principal de faire découvrir ce qui s'est déroulé ici pendant cette période, mais aussi de montrer comment l'occupant avait investi les lieux dès 1940, et enfin d'exposer la façon dont a été vécue la période qui a suivi l'armistice en 1945.

Le parcours, de près de 5 km, a pour point de départ la médiathèque où il sera possible de retirer un document de guidage. On y trouvera environ deux douzaines de points d'intérêt qui finiront par ramener le visiteur à son point de départ.

Ce parcours historique sera mis en place à partir de la mi-août.

SPECTACLES AU COLYS'HAIE

THOMAS ANGELVY
Vendredi 4 octobre - 20h30



YCARE
Jeudi 14 novembre - 20h00



Placement assis

CATÉGORIE 1 / VIP

(Entrée privilégiée + pot accueil offert)
PLACEMENT NUMÉROTÉ sur plan
35,00 € (hors frais)

CATÉGORIE 2 / CARRÉ OR

PLACEMENT NUMÉROTÉ sur plan
30,00 € (hors frais)

CATÉGORIE 3 / NORMAL

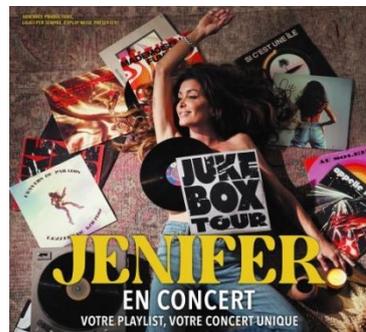
PLACEMENT LIBRE
25,00 € (hors frais)

SHEILA
Samedi 7 décembre - 16h00



CONCERT COMPLET

JENIFER
Samedi 1 février - 20h30



Billetterie à partir du 1^{er} juillet à 12h

Placement assis

CATÉGORIE 1 / VIP

(Entrée privilégiée + pot accueil offert)
PLACEMENT NUMÉROTÉ sur plan
60,00 € (hors frais)

CATÉGORIE 2 / CARRÉ OR

PLACEMENT NUMÉROTÉ sur plan
50,00 € (hors frais)

CATÉGORIE 3 / NORMAL

PLACEMENT LIBRE
40,00 € (hors frais)

BILLETTERIE :

- INTERNET : www.tinchebray.fr
- MAIRIE et MEDI@TECH DE TINCHEBRAY: Paiement par chèque et carte bleue.
- POINTS DE VENTE HABITUELS : LECLERC, CARREFOUR, FNAC, CORA, AUCHAN, DIGITICK, TICKETNET ...

“ Suivez l'actualité du Colys'haie sur nos réseaux sociaux : FACEBOOK & INSTAGRAM ”.

